

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Du lundi 22 décembre 2024

Présents : Martine Duffaud, Guy Vernet, Pierre François Léonard, Capucine Malbrain, Stéphane Ginevra, Camille Sanchis

Excusé : Guillaume Domecq (procuration donnée à PF Léonard), Romain Poyet (procuration donnée à C. Sanchis), Jean-Paul Carlier (procuration donnée à S.Ginevra)

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- TVA : eau et assainissement
- Questions diverses :
 - Tilleul de la mairie
 - Demande association l'Œuvrière
 - Débroussaillage Faysses

1. TVA : eau et assainissement

Dans la perspective de créer une station d'épuration pour l'assainissement du bourg, le trésorier général nous a vivement conseillé de créer un « budget assainissement » indépendant et l'assujettir à la TVA.

Or, actuellement, nous avons un budget « eau et assainissement » non assujetti à la TVA, et nous ne récupérons (avec 2 ans de retard) la TVA que sur les travaux **d'investissement** réalisés par les **entreprises**.

L'assujettissement des budgets eau et assainissement à la T.V.A. nous permettrait de la récupérer tous les 3 mois, et sur toutes nos dépenses liées à ces budgets aussi bien en **fonctionnement** qu'en investissement.

Il est donc proposé de scinder le budget eau et assainissement en deux nouveaux budgets, tous deux assujettis à la TVA : budget eau d'une part et budget assainissement d'autre part.

Pour que l'assujettissement à la TVA ne soit pas supporté par les usagers, tous les tarifs actuels de l'eau potable et de l'assainissement seront révisés à la baisse. Le montant de la part fixe pour l'abonnement passerait de 120 € à 113,74 € HT et le prix du m³ d'eau consommé passerait de 1,90 € à 1,78 € HT .

NB : la seule augmentation qui sera ressentie par l'utilisateur, sera due à l'augmentation des redevances fixées par l'Agence de l'Eau. En 2025 pour l'eau potable, elles s'élèveront à 0,45 € par m³ au lieu de 0,335 € par m³ en 2024. Certaines de ces redevances évolueront dès 2026 en fonction de la performance des services d'eau potable, et d'assainissement.

Première délibération : création d'un budget assainissement.

Vote : pour à l'unanimité

Deuxième délibération : assujettissement à la T.V.A. des deux budgets eau, d'une part, et assainissement, d'autre part.

Vote : pour à l'unanimité

Troisième délibération : baisse des tarifs (eau + assainissement) pour absorber l'assujettissement à la T.V.A. afin qu'il n'affecte pas le montant des factures.

Vote : pour à l'unanimité

2. Questions diverses

Tilleul de la mairie

Le vieux tilleul sur la place de la mairie doit être élagué. Il bouge et tout porte à croire qu'il sera bientôt mort. L'ancienne cabine téléphonique devant accueillir la prochaine boîte à livres doit être bientôt installée à côté du tilleul. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux abattre l'arbre avant, quitte à en planter un plus jeune ?

Demande association l'Œuvrière

L'association l'Œuvrière, qui gère le collectif du Moulinage de Chirols, nous a demandé si, en cas de reliquats budgétaires, nous pouvions les aider à boucler leur budget 2024.

Il s'agit de statuer sur l'accord d'une aide exceptionnelle de 300 €.

Vote : pour à l'unanimité

Parallèlement, l'association nous a demandé de nous déterminer sur l'accord d'une subvention pluriannuelle (sur 3 ans), leur permettant d'anticiper leurs actions plus sereinement et d'être plus crédibles auprès d'autres organismes subventionneurs. Il nous a semblé important de les rencontrer avant de prendre toute décision, notamment afin de mieux préciser les partenariats possibles entre la mairie et le Moulinage.

Débroussaillage Faysses

Le CEFA de Montélimar va revenir le jeudi 16 janvier 2025, pour effectuer des travaux de débroussaillage sur les faysses communales.

Nous sommes tombés d'accord sur le fait de pouvoir les faire intervenir deux fois par an (pour un prix de deux fois 500 €).

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi **15 janvier 2025, à 18h30.**